



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 113393

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les difficultés que peuvent rencontrer les parents en situation de handicap. Si la loi du 11 février 2005 permet aujourd'hui l'octroi d'aides pour compenser les surcoûts liés au handicap, la prestation de compensation ne peut être utilisée pour assister les allocataires dans l'éducation de leurs enfants. Il serait pourtant utile de prévoir un dispositif d'aide à la parentalité pour les personnes handicapées. Aussi, il lui serait agréable de connaître la position du ministre sur une éventuelle réforme en ce sens pour permettre aux parents en situation de handicap de voir leurs droits à la parentalité pleinement soutenus.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113393

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13184